



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 69843

## Texte de la question

M. Marcel Cabiddu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des directrices et des directeurs d'école. Des responsabilités de plus en plus massives accentuées de rétributions salariales peu attrayantes avaient dirigé les responsables des écoles, à la suite de l'appel du SNUipp et du syndicat des enseignants (FEN) à entamer un mouvement de grève administrative à la rentrée de septembre 2000. Une rencontre a eu lieu le 21 novembre 2000 entre ces parties et le ministère de l'éducation nationale. Aucune proposition concrète n'a abouti. Les syndicats demandent que plusieurs mesures soient prises en considérant le rôle prépondérant que le directeur exerce au sein de l'école, tant sur le plan de l'animation pédagogique que par son action de gestion administrative. La situation devenant de plus en plus préoccupante, il apparaît nécessaire de présenter concrètement l'état actuel de la fonction à travers ce glissement sensible dans les missions de l'école, qui reporte la demande sociale sur les directeurs d'écoles. Ces constats doivent être la source de réflexion quant à l'amélioration des conditions d'exercice et de recrutement de cette profession à travers une plus juste répartition des responsabilités associées à une revalorisation salariale des plus équitable. Il lui demande quelles mesures il entend donner à ces attentes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marcel Cabiddu](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69843

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 décembre 2001, page 6874